Communiqué

Les retraités à l'Elysée dénoncent la poursuite de l'austérité

Les neuf Organisations de retraités (UCR-FO, UCR-CGT, UNAR-CFTC, UNIR/CFE-CGC, FSU-Retraités, UNIRS-Solidaires, FGR-FP, Ensemble et Solidaires-UNRPA et LSR) ont été reçues par le Conseiller social du Président de la République, Monsieur Michel YAHIEL.

Elles lui ont remis les cartes postales-pétitions signées par 92 776 personnes auxquelles il faut ajouter 3 178 autres signatures en ligne, sachant qu'en outre des milliers d'autres ont été déposées dans les Préfectures sur tout le territoire national le même jour.

Elles ont rappelé leurs revendications touchant au pouvoir d'achat en demandant l'arrêt du gel des pensions et des retraites, l'abrogation des mesures fiscales qui frappent les retraités, l'amélioration du pouvoir d'achat et le retour à une indexation au 1er janvier calculée sur l'évolution des salaires et non des prix.

Le Conseiller a indiqué que la Loi de financement en préparation changerait le mode de calcul des revalorisations. Elles seraient désormais calculées sur l'évolution des prix des douze mois précédents et non plus en fonction d'une prévision qui aurait conduit, certaines années, à une évolution négative des retraites.

Mais, il a confirmé que la date de revalorisation resterait au 1er octobre et ne serait pas ramenée au 1er avril comme toutes les autres prestations (cela entraînera des dates de revalorisations différentes pour l'ASPA -minimum vieillesse- et le minimum contributif).

Les retraités se sont étonnés qu'aucune annonce n'ait été faite au 1er octobre, ce qui confirmerait la poursuite du gel des pensions en vigueur depuis le 1er avril 2013. Le Conseiller social a indiqué que l'annonce viendrait bientôt. Mais le rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale prévoit que les pensions de retraite devraient être revalorisées de 0,1% au 1er octobre (ce qui représenterait environ 1 euro de revalorisation par mois sur une pension moyenne !).

Le Conseiller social a reconnu que les mesures fiscales avaient touché les retraités, mais a estimé que les mesures récentes (la suppression de la première tranche d'imposition sur le revenu) vont alléger la pression fiscale pour une partie d'entre eux !

S'agissant du projet de Loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV), les neuf Organisations de retraités ont rappelé leur demande de participation aux Instances de consultation, tant au niveau national que local. Le Conseiller social a confirmé la publication de la Loi au 1er janvier 2016 et relayera la demande des Organisations de retraités d'être consultées régulièrement, reconnaissant ainsi que la représentation des retraités devra être assurée dans le cadre de la nouvelle organisation.

Au final, c'est bien la poursuite de l'austérité qui a été confirmée, faute de mesures concrètes pour améliorer les retraites. Les Organisations réunies ce jour rappellent que 10% des retraités vivent sous le seuil de pauvreté.

Les Organisations de retraités ont décidé de poursuivre la campagne d'information et de mobilisation et envisagent de construire une nouvelle journée de mobilisations le 24 novembre 2015.

La baisse du niveau de vie des retraités n'est ni acceptable, ni inéluctable !

Paris, le 5 octobre 2015